



Matane

Avis public d'élection

Vote par correspondance

DATE DU SCRUTIN : 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Marie-Claude Gagnon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller district numéro 1
- Poste de conseillère ou conseiller district numéro 2
- Poste de conseillère ou conseiller district numéro 3
- Poste de conseillère ou conseiller district numéro 4
- Poste de conseillère ou conseiller district numéro 5
- Poste de conseillère ou conseiller district numéro 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente (ou de la secrétaire d'élection ou l'adjointe à la présidente désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

HORAIRE
SEPTEMBRE
19 septembre 2025 : 9 h à 11 h
23 septembre 2025 : 9 h à 11 h 30
24 septembre 2025 : 9 h à 11 h 30
25 septembre 2025 : 9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h
26 septembre 2025 : 9 h à 11 h
30 septembre 2025 : 9 h à 11 h 30
OCTOBRE
1 ^{er} octobre 2025 : 9 h à 11 h 30
2 octobre 2025 : 9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h
3 octobre 2025 : 9 h à 16 h 30 (en continu, ouvert sur l'heure du dîner)

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Jour de vote au bureau de la présidente d'élection : **Mardi 28 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous de vous présenter pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 17 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

- 5.** La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Maude Gosselin-Bouffard et la personne suivante a été nommée adjointe à la présidente d'élection : Treena Fillion.
- 6.** Les adjointes suivantes ont été désignées pour recevoir des déclarations de candidature : Maude Gosselin-Bouffard et Treena Fillion.
- 7.** Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

230, avenue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A2
Téléphone : 418 562-2333 poste 2023

Donné à Matane, ce cinquième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.
Marie-Claude Gagnon
Présidente d'élection